

Crises et renouveau syndical

Par François Lamarche, ex-conseiller à la CSN

Résumé

L'histoire du syndicalisme évolue avec celle de la social-démocratie, avec ses hauts et ses bas. On remarque que les politiques sociales-démocrates se développent historiquement lorsque le mouvement syndical est en expansion et qu'il accentue ses pressions sur les pouvoirs publics. Inversement, l'affaiblissement du rôle de l'État se produit alors que l'influence des syndicats dans la société est en net recul. Le texte qui suit ne traite pas directement de social-démocratie. Mais indirectement, puisqu'il porte sur des considérations ayant trait à l'évolution de la question syndicale, il questionne en même temps celle du renouvellement de la social-démocratie.

J'ai exercé pendant trente ans au Québec le métier de conseiller syndical. J'ai commencé au milieu des années 1970, alors que les syndicats étaient encore dans une position favorable et exerçaient une influence non négligeable sur la vie économique, politique et sociale. On parlait alors de syndicalisme de combat, les conflits de travail étaient nombreux et souvent durs. Mais le niveau de chômage était bas et les salaires réels, en progression constante. Les gouvernements ne pouvaient faire abstraction des prises de position des centrales syndicales. Au cours de son premier mandat (1976-1981), le Parti Québécois afficha même un préjugé favorable aux travailleurs. C'est sous ce premier mandat qu'ont été votées, notamment, la Loi sur la santé-sécurité au travail ainsi que la Loi anti-briseurs de grève.

Toutefois, sans le savoir, on arrivait au terme de l'âge d'or du syndicalisme industriel. Les années 1980 mettront à rude épreuve l'influence et même la représentativité syndicale. Cela est vrai pour le Québec comme pour bon nombre de pays développés. C'est de cette crise dont le syndicalisme n'est pas encore vraiment sorti.

Dans les notes qui suivent, je tenterai de broser à grands traits les caractéristiques de cette crise ainsi que les principaux enjeux auxquels fait face aujourd'hui le mouvement syndical. Puis j'aborderai, trop succinctement peut-être, des perspectives d'action et des exemples de pratiques innovantes contribuant au renouvellement des stratégies syndicales.

Le syndicalisme industriel s'était d'abord fondé sur la solidarité ouvrière dans l'atelier ou sur les lieux du travail. Le syndicalisme du XXI^e siècle devra se fonder sur des solidarités élargies, y compris sur le plan international, afin à la fois de favoriser un meilleur partage de la richesse et de contrer les menaces qui pèsent sur la planète.

La grande transformation

Au début des années 1940, Karl Polanyi, un historien et économiste hongrois, avait prédit une période de grande transformation qui battrait en brèche l'utopie du marché autorégulateur caractérisant l'économie classique (ou libérale). Ces prédictions se confirmèrent. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les États des pays industrialisés commencèrent à jouer un rôle actif sur le plan économique comme sur le plan social pour contrer les déterminants de la Grande Dépression des années 1930 (le « laisser-faire »), à cause aussi des pressions du mouvement ouvrier organisé. Ce fut la période du « New deal » américain, du développement des politiques keynésiennes et de la mise en place de l'État-Providence. Au Québec, ces politiques interventionnistes prirent véritablement leur essor à partir des années 1960 avec la Révolution tranquille (nationalisation de l'électricité, mise en place des grands services publics, création de la Régie des rentes, de la Caisse de dépôt et placement, etc.).

Ces années furent marquées par une croissance économique soutenue (les « trente glorieuses ») et par le développement de la consommation de masse. Ce fut au cours de ces années d'après-guerre que le syndicalisme industriel prit son envol. Dans la plupart des pays développés, les effectifs syndicaux grimpèrent en flèche. Ce fut aussi le cas au Québec, en particulier au cours des années 1960, alors que les employés du secteur public se syndiquèrent massivement.

Évidemment, au cours de ces années d'après-guerre, le mouvement syndical était porteur des grandes revendications sociales qui influencèrent le développement des politiques publiques dans le sens de la sociale-démocratie. Mais le premier front de l'action syndicale se passait sur les lieux du travail et visait une juste rétribution du travail par la négociation collective et l'exercice du rapport de force. Des sociologues ont parlé de « compromis fordiste » pour caractériser le contexte dans lequel a évolué le syndicalisme de cette époque, particulièrement en Amérique du Nord. Les syndicats négociaient des augmentations de salaires et des protections en matière d'emploi, lesquelles avaient comme effet de soutenir la consommation et la demande intérieure, ce qui favorisait en retour la croissance économique et la rentabilité des entreprises. Les politiques publiques alimentaient ou régulaient ce cercle vertueux afin d'éviter les ratés sur les plans économique et social ou réparer les pots cassés quand ces ratés se produisaient.

L'équilibre relatif de ce système dura environ jusqu'à la fin des années 1970. Il se traduisit par des investissements et des politiques favorisant la croissance et l'emploi, par une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, par le développement des services publics et par des mesures de sécurité sociale visant les personnes malmenées par le système ou qui s'en trouvaient exclues.

Crises

Cet équilibre vola en éclat avec le début des années 1980. On parla alors de crise structurelle à cause du mouvement de restructuration des économies capitalistes à l'échelle mondiale : réorganisation et délocalisation des entreprises, financiarisation de l'économie, élargissement des zones de libre-échange, globalisation des marchés, consolidation de nouveaux pôles d'influence

dans l'économie mondiale (par exemple, l'Europe et l'Asie), etc. Ce mouvement de restructuration donna lieu à un retour en force de l'utopie du marché autorégulateur. Ce retour fut consacré politiquement par l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Angleterre et de Ronald Reagan aux États-Unis. Ces leaders du « monde libre » se firent les porte-étendards d'une politique non interventionniste et d'une réduction draconienne du rôle de l'État. La chute du mur de Berlin et la dissolution du bloc soviétique à la fin des années 1980 furent aussi interprétées comme la consécration des vertus du « laisser-faire » et l'échec du dirigisme d'État.

Ainsi, avec les années 1980, on parle de la fin de l'État-Providence. On coupe dans les dépenses publiques, on « rationalise » les programmes sociaux. Sur le marché du travail, en raison de la restructuration des entreprises, les liens d'emploi se fragilisent, se précarisent, il y a déplacement d'activités vers des secteurs ou des régions moins syndiqués, un grand nombre d'emplois est menacé. À cause de la mobilité des capitaux, les stratégies patronales tablent sur la concurrence entre les travailleurs d'un pays à l'autre, d'une région du monde à l'autre. Bref, ici comme ailleurs, le mouvement syndical se retrouve sur la défensive. Au mieux, les taux de syndicalisation stagnent, au pire, ils chutent considérablement comme aux États-Unis.

En fait, à compter des années 1980, la présence des syndicats ou leur représentativité parmi la main-d'œuvre en emploi est menacée. Mais surtout, la capacité de l'action syndicale à protéger les emplois et à assurer une réelle progression des salaires ou une meilleure répartition de la richesse est rudement mise à l'épreuve.

Un nécessaire renouveau syndical

Le contexte des années 1980 puis 1990 (mondialisation et retour du « laisser-faire ») débouche sur la crise des années 2000, aussi grave, dit-on, que la Grande Dépression. Cette crise, qui est loin d'être terminée, demeure un puissant révélateur de l'impasse dans laquelle nous conduit un mode de développement capable de produire et de cumuler d'énormes richesses tout en accentuant les inégalités socio-économiques et en maintenant une partie de la population mondiale dans une grande pauvreté. De plus, cette crise n'est pas qu'économique ou financière, elle est aussi climatique, énergétique, alimentaire. Elle révèle les menaces que fait peser sur l'avenir de l'humanité un mode de développement productiviste axé sur la croissance à tout prix et fondé sur le pillage des ressources naturelles. Si Karl Polanyi vivait encore, peut-être annoncerait-il aujourd'hui une nouvelle grande transformation.

Du moins, cette crise multiple interpelle-t-elle aussi les stratégies syndicales. Encore aujourd'hui, le mouvement syndical demeure imprégné par les stratégies liant, dans un cadre national, croissance économique, développement de l'emploi et augmentation des revenus pour les travailleurs. Pourtant ces liens ont été affaiblis par la mondialisation et la montée du néolibéralisme, ce qui a conduit à une diminution du rapport de force syndical. De plus, la présente crise environnementale soulève l'urgence que les questions écologiques et l'épuisement des ressources de la planète soient dorénavant pris en compte dans la régulation du rapport capital-travail, ce qui impose de nouvelles responsabilités au mouvement syndical.

Bref un débat a cours au sein du mouvement syndical, au Québec comme ailleurs dans le monde, afin d'ajuster les stratégies syndicales à la conjoncture et aux enjeux du XXI^e siècle. Dans ce sens, certains évoquent la nécessité d'un renouveau syndical (ou d'un renouvellement des stratégies et des pratiques syndicales). Sans prétendre d'aucune manière régler la question ou même en faire le tour, je veux aborder maintenant quelques exemples de perspectives d'action ou de pratiques innovantes qui participent à ce renouvellement et qui appellent en définitive à un élargissement des solidarités syndicales.

a- Renforcer le syndicalisme international

Le syndicalisme international n'est pas un phénomène nouveau et prend ses origines au début même du syndicalisme. Mais les restructurations économiques au cours des dernières décennies obligent à une consolidation des structures de représentation ainsi que de l'action syndicale au niveau international. C'est du moins dans cette perspective que se comprend la création, en 2006, de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui est devenue la grande organisation syndicale représentant près de 168 millions de travailleurs dans le monde. C'est aussi dans cette perspective que se situe le renforcement des fédérations syndicales internationales (global unions) qui regroupent des syndicats d'un même grand secteur d'activités.

Évidemment, ce renforcement du syndicalisme international ne récuse pas l'importance de l'action syndicale au niveau local ou dans un cadre national. Bien au contraire. Mais il renvoie à la nécessité d'une meilleure concertation ou coordination des stratégies syndicales dans un cadre élargi, par exemple au sein d'un grand groupe transnational ou au sein d'une même branche d'activités, l'objectif étant de contrer l'effet de concurrence entre travailleurs selon les régions du monde.

Ce renforcement renvoie aussi à la nécessité d'une intensification des représentations et des pressions syndicales auprès des gouvernements et des institutions internationales (G20, OIT, OMC, FMI, Banque mondiale, etc.) afin de promouvoir la reconnaissance des droits fondamentaux du travail, l'accès à un travail décent ainsi que des mesures de régulation de l'économie mondiale axées, non seulement sur la croissance, mais sur la lutte aux inégalités et sur la réponse aux besoins sociaux.

Cela dit, il faut reconnaître que beaucoup de travail reste à faire afin de contrer le bureaucratisme et d'accroître la portée réelle du syndicalisme international.

b- Resserrer les alliances avec d'autres mouvements sociaux

L'élargissement des solidarités n'est pas uniquement un impératif au sein du mouvement syndical. Il faut aussi que des liens se tissent, que des alliances se forment entre les syndicats et les autres mouvements sociaux qui s'opposent au néolibéralisme ambiant et qui luttent aussi pour un autre type de développement.

Les temps forts de l'État-Providence nous avaient habitués à un dialogue social dominé par trois grands acteurs : État, patronat et syndicats. Mais la crise de l'État-Providence à partir des années 1980 n'a pas seulement mis en cause le rôle de l'État sur les plans économique et social, elle a aussi remis en question le rôle prépondérant de représentation du mouvement syndical et, d'une certaine manière, sa position hégémonique sur les mouvements sociaux.

Au cours des dernières décennies, de nouvelles forces sociales ont émergé et s'expriment dorénavant sur la scène publique : femmes, jeunes, mouvements écologiques, exclus du marché du travail, population de territoires en mal de développement, mouvements culturels, mouvements altermondialistes, etc. Sur le terrain, des citoyennes et des citoyens s'organisent pour intervenir sur le développement de leur milieu, pour contrer la détérioration de leur environnement, pour soutenir les personnes vulnérables, pour lutter contre la pauvreté et les discriminations de toutes sortes. C'est avec ces dynamiques sociales que le mouvement syndical doit dorénavant composer, c'est avec ces nouvelles forces sociales qu'il doit chercher à se coaliser. Bref, il faut accentuer le dialogue entre le mouvement syndical et d'autres acteurs et groupes sociaux engagés sur les questions de développement afin de favoriser la convergence des points de vue et des stratégies.

Cette question des alliances est devenue incontournable, y compris pour le syndicalisme international. De toute évidence, ici comme ailleurs, le mouvement syndical ne peut plus prétendre pouvoir porter à lui seul un nouveau projet de développement social et démocratique.

c- Interpeller la responsabilité sociale des entreprises

Une entreprise n'est pas coupée du milieu social dans lequel elle opère et elle a des responsabilités évidentes vis-à-vis des populations qui l'entourent. Le syndicat de l'entreprise a aussi le devoir d'agir auprès de l'employeur pour la prise en charge de ces responsabilités, par exemple en matière environnementale.

L'idée maîtresse de la responsabilité sociale d'entreprise est que la gestion doit prendre en compte l'impact des activités de l'entreprise sur les personnes et les communautés touchées par ses activités, à l'échelle locale comme internationale. Cette idée s'alimente à de nombreuses sources, parmi lesquelles la promotion des droits du travail et des droits humains. On y retrouve aussi l'objectif de protection de l'environnement. Ainsi, la responsabilité sociale est décrite comme la contribution de l'entreprise au développement durable. Elle s'articule autour des trois axes du développement durable – économique, social et environnemental – tels que désignés par le *Sommet de la Terre* des Nations-Unies en 1992,

La responsabilité sociale des entreprises se vérifie notamment sur les plans suivants: le respect des dispositions législatives régissant les droits du travail et les conditions de travail dans ses installations; le bilan d'entreprise en matière environnementale; l'établissement de critères sociaux et environnementaux dans le choix de ses fournisseurs et sous-traitants (politique d'achat).

Ainsi, les syndicats qui interviennent auprès de la direction de leur entreprise concernant, par exemple, les politiques d'achat ou le bilan environnemental sortent-ils du cadre strict de la défense et de la promotion des conditions de travail de leurs membres. Ils élargissent leur champ d'action en intégrant dans la négociation avec l'employeur des sujets ayant trait aux conséquences de l'activité de l'entreprise hors de ses murs. Ils se solidarisent donc avec les personnes ou les groupes aux prises avec ces conséquences.

Cette perspective d'action commence à inspirer des syndicats québécois; elle est aussi présente au sein du syndicalisme international. Elle apparaît nécessaire parce qu'elle contribue à ajuster les stratégies syndicales en fonction de l'ampleur des enjeux actuels et à sortir le syndicalisme d'une marginalité qui le guette.

d- Intervenir dans la gestion des caisses de retraite

La question de la responsabilité sociale se pose aussi dans la gestion des caisses de retraite. Celles-ci constituent une part importante des capitaux spéculatifs en circulation dans le monde. Règle générale, les syndicats ont peu de contrôle sur la gestion et les politiques de placement de ces caisses. Mais puisqu'il s'agit en grande partie de l'épargne des travailleurs, il serait impérieux que les syndicats s'imposent comme partie prenante dans la gestion de ces fonds. Des initiatives sont prises dans ce sens et l'actuelle crise financière peut contribuer grandement à ce mouvement.

Jusqu'à récemment, trop de représentants syndicaux ne se souciaient pas suffisamment des politiques de placement des fonds de retraite étant donné que, règle générale, les rendements étaient positifs. Mais l'effondrement récent de la valeur des capitaux spéculatifs a eu des répercussions dramatiques sur les actifs de ces fonds. Le réveil fut brutal.

Il est nécessaire que les syndicats s'attaquent à la logique spéculative du rendement à tout prix qui anime pour une grande part la gestion des caisses de retraite. Car cette logique est difficilement compatible avec les valeurs fondamentales qui guident le syndicalisme. En effet, d'un point de vue syndical, comment justifier que l'épargne des travailleurs puisse être utilisée pour financer des entreprises ou des sociétés qui, par exemple, briment les droits humains, opèrent en violation des droits fondamentaux du travail ou font fi des normes environnementales?

Les politiques de placement des caisses de retraite doivent être soumises à des critères éthiques, dont des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance. De plus en plus d'organisations syndicales défendent cette perspective qui alimente un mouvement pour une finance éthique ou socialement responsable. Les fonds de travailleurs au Québec, créés par les syndicats pour favoriser l'épargne en vue de la retraite, s'inscrivent dans cette tendance.

e- Soutenir l'économie sociale et solidaire

Le mouvement syndical doit aussi s'engager à soutenir des alternatives en matière de développement visant la démocratisation de l'économie. L'économie sociale et solidaire compte

parmi elles. D'ailleurs l'histoire de l'économie sociale croise celle du syndicalisme. Les premières expériences d'économie sociale au XIX^e siècle (caisses d'entraide, mutuelles, coopératives, etc.) ont été l'œuvre du mouvement ouvrier pour contrer les effets du capitalisme sauvage.

L'économie sociale est par définition collective et résulte de l'action de coopératives, d'entreprises à buts non lucratifs, d'organismes communautaires qui produisent biens et services dans une logique déterminée, non par les lois du profit, mais par les besoins sociaux. Même si plusieurs de ces activités doivent composer avec les règles du marché, bon nombre de ces expériences démontrent qu'il est possible de faire de l'économie tout en restant social.

De plus, les acteurs de l'économie sociale et solidaires se sont constitués en réseaux à l'échelle internationale et contribuent de plus en plus aux débats au sein du mouvement altermondialiste sur les alternatives au mode de développement actuel (notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux). Il se dégage de ces initiatives et de ces discussions une vision plutôt inclusive de l'économie sociale et solidaire, vision qui se fonde sur des principes d'action tels : orienter l'économie vers des finalités sociales et environnementales, et répondre à des besoins sociaux ; conséquemment, interpeller l'État dans ses fonctions de régulation et de redistribution ; démocratiser les choix en matière de développement et d'investissement, et démocratiser la gestion des entreprises ; développer l'emploi et combattre l'exclusion ; défendre la mission des services publics ; renforcer les solidarités au sein des collectivités et produire de la cohésion sociale ; etc.

Ces principes conduisent au point de vue général suivant : l'économie sociale et solidaire n'est pas seulement un secteur d'activité campé quelque part entre l'économie publique et l'économie privée. Elle participe ou doit participer à un mouvement de transformation économique et sociale. D'où l'importance des alliances entre acteurs syndicaux et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En réalité, afin que le développement économique produise du développement social et des gains démocratiques, il est nécessaire que les stratégies se déploient à plusieurs niveaux : par exemple, par l'action des salariés et de leur syndicat afin d'améliorer les conditions de travail et d'influer sur la gestion des entreprises ; par la mobilisation des collectivités dans les localités, les régions afin qu'elles disposent de moyens pour prendre en charge leur développement ; par la vigilance et les pressions de la société civile afin que les pouvoirs publics assument leurs fonctions de régulation de l'activité économique et de redistribution de la richesse ; etc.

C'est dans ce cadre stratégique élargi que se situe toute la pertinence de l'économie sociale et solidaire, non comme panacée, mais comme contribution au développement social et à l'élargissement des espaces démocratiques.

Conclusion

Ces perspectives d'action qui viennent d'être évoquées n'épuisent évidemment pas le sujet en ce qui a trait au renouveau syndical. Mais une condition doit être posée afin que ce renouveau puisse avoir une réelle portée : la participation des jeunes aux activités et aux mobilisations syndicales.

Au cours de mes années de travail syndical, j'ai été à même de constater la désaffection croissante des jeunes pour le syndicalisme et leur faible présence aux activités syndicales. Cette désaffection s'explique de biens des façons : notamment, la difficulté des syndicats à assurer une pleine intégration des jeunes au travail, compte tenu des règles d'ancienneté; ou encore la difficulté des organisations syndicales de développer des stratégies de syndicalisation et de mettre en place des structures d'accueil adaptées aux nouvelles réalités du marché du travail touchant particulièrement les jeunes (par exemple, sous-traitance et multiplication des entreprises de petite taille, prolifération des emplois à statut précaire ou atypique, etc.).

Plus sensibilisés aux questions écologiques, les jeunes critiquent aussi les syndicats sur de leur peu d'empressement à prendre en charge les enjeux environnementaux. Certains les accusent même d'être complices d'un modèle de développement qui menace l'avenir des générations montantes.

De plus, comparativement à leurs aînés, les jeunes ont tendance à accorder une valeur moins centrale au travail comme facteur d'intégration sociale ou d'épanouissement des personnes; conséquemment, ils valorisent davantage la vie hors travail (famille, loisirs, culture, vie sociale, engagement bénévole, etc.). Bref, les jeunes exigent des mesures qui permettent de mieux concilier les exigences du travail avec celles de la vie hors-travail, notamment la vie familiale. Toutefois il faut admettre que ces revendications ne se retrouvent pas toujours en tête de liste des priorités syndicales.

En réalité, le renouveau syndical passe par ce que le sociologue et philosophe Edgar Morin appelle la *reliance* : relier les exigences du travail avec celles de la vie hors travail; l'amélioration des conditions de travail avec celle des conditions de vie des collectivités; le développement des emplois avec la protection de l'environnement; etc. On l'a dit, ce renouveau passe par l'élargissement du champ d'action des syndicats, au niveau local comme à l'échelle internationale, dans l'optique de subordonner les pratiques économiques à des impératifs sociaux et démocratiques.

Le renouvellement de la social-démocratie passe aussi par cette capacité de *reliance*, c'est-à-dire la capacité d'articuler les politiques économiques, sociales et environnementales. L'expérience des dernières décennies démontre clairement qu'il ne suffit pas de soutenir la production de richesse pour que celle-ci soit redistribuée plus équitablement. Il ne suffit pas non plus de soutenir une politique de croissance à tout prix pour garantir le bien-être des générations futures.

Le renouvellement de la social-démocratie suppose de recentrer les objectifs du développement durable à la fois dans un cadre national et dans une perspective de coopération et de solidarité internationale. S'il y a une leçon à tirer de l'actuelle mondialisation, c'est bien que le sort des peuples et des pays du monde est davantage relié et interdépendant.

Ce constat n'est pas dénué d'espoir. Car même dans un contexte où la croissance économique serait encadrée, voire limitée, il y a suffisamment de richesse produite dans le monde pour contrer la pauvreté et répondre aux besoins de l'humanité...